

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.
PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 1er octobre 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

154-10-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

155-10-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 3 septembre 2014.

156-10-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er OCTOBRE 2014.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1er octobre 2014 au montant de 308,668.22\$

157-10-2014 CADASTRES.

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
5 594 482 & 5 594 483	Les Entreprises de Gestion LSJ	continuation de l'Avenue Paradise.
5 594 479 } 5 594 480 } 5 594 484 }	Les Entreprises de Gestion LSJ	résidu du grand terrain
5 594 481	Les Entreprises de Gestion LSJ	nouveau lot : Avenue Paradise

Note : La Municipalité ne s'engage pas à ni finir, ni entretenir la continuation de l'avenue Paradise avant que cette artère devienne la propriété de la municipalité.

158-10-2014 C.P.T.A.Q (Yvon Danis).

Proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité n'a aucune objection à ce que Monsieur Yvon Danis morcelle une partie de son terrain, d'une superficie de 3 501,8m², pour le vendre à Monsieur Ronald Soucie afin que celui-ci puisse agrandir son terrain au bord de la rivière Coulonge.

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec a déjà reconnu, dans des décisions antérieures pour ce secteur, que cette partie du territoire n'a aucune vocation agricole et que le grand boisé sépare adéquatement cette section à vocation de villégiature des activités agricoles le long du chemin du Bois-Franc.

159-10-2014 TRAITEMENT INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT QUE le résultat du référendum consultatif est positif au traitement des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT QUE la question référendaire impliquais qu'un essai de une année,

Il est proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité propose un contrat de une année avec une possibilité de prolongement de 2 années supplémentaire à la firme GDG Environnement, advenant un résultat positif du traitement ainsi que le résultat d'une étude d'impact financier sur la population affectée.

Que les frais soit séparé au prorata des unité de logements affectés par le traitement, soit 855 pour la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et de 676 pour la municipalité du village de Fort-Coulonge. Donc 44.14% de la facture totale pour la municipalité du village de Fort-Coulonge et 55.86% de la facture totale pour la municipalité de Mansfield-et-Pontefract pour une facture totale de 241,447.50\$ pour la première année.

160-10-2014 ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le nouveau taux proposé par Great West Life est selon ce conseil trop élevé;

CONSIDÉRANT QUE le la compagnie Standard Life offre un taux plus concurrentiel;

Il est donc proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité ne renouvèle pas son entente avec Great West Life et par ce fait signe une entente avec Standard Life pour ses assurances collectives;

Que Mr Eric Rochon soit mandaté à signer pour et au nom de cette Municipalité toutes documentation concernant la nouvelle entente d'assurance collective avec Standard Life.

161-10-2014 PROJET PAARRM

CONSIDÉRANT QUE le député M. André Fortin a réussi à nous obtenir un montant de 128,400.00\$ en subvention pour le projet d'amélioration du chemin Thomas Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE pour arriver dans les délais de la subvention et la saison hivernale qui s'approche, certains contrats et dépenses doivent être prises dans des délais restreints;

Proposé par Mme Claudette
Et résolu à l'unanimité

Que M. Eric Rochon, Directeur général soit mandaté à octroyer les contrats nécessaires et engendrer les dépenses nécessaires à la concrétisation de ce projet.

162-10-2014 CUEILLETTE GROS OBJETS AUTOMNE 2014

Proposé par Mme Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité organise une cueillette des objets lourds durant la semaine du 27 au 31 novembre 2014.

La cueillette se fera sur rendez-vous pris la semaine auparavant, les personnes ayant des rebus à être ramassés doivent communiquer avec la Municipalité durant cette semaine.

163-10-2014 BOURSE D'ÉTUDE E.S.S.C.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité présente une bourse d'étude de 5000.00\$ à un ou une élève de l'École Secondaire Sieur de Coulonge lors de la soirée du Bal des Finissants.

Que le choix soit laissé aux responsables des sélections, mais la bourse doit aller à un ou une élève de Mansfield-et-Pontefract qui continue ses études à un stage supérieur et qui démontre beaucoup d'effort et de persévérance pour réussir.

164-10-2014 PÈRE NIL GUILLEMETTE

CONSIDÉRANT QUE le père Nil Guillemette est décédé le jeudi 11 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le père Nil Guillemette, de son vivant était un membre exemplaire de notre communauté;

Il est Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que l'immense contribution du père Nil Guillemette à notre municipalité soit reconnue par tous les résidents de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract

165-10-2014 POSTES CANADA

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de

milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par Mme Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité Municipalité de Mansfield-et-Pontefract écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la municipalité Municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

166-10-2014 **FORMATION CCU (GRANBY)**

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser Mesdames Claudette Béland et Micheline Sicard ainsi que Messieurs Doug Corrigan et Louis Landry tous membres du CCU de Mansfield-et-Pontefract, d'assister à la journée de formation donnée par l'association Québécoise d'urbanisme qui se déroulera à Granby, Québec le 24 et 25 octobre 2014.

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 156, 160, 162 et 165.

ET J'AI SIGNÉ CE 2 OCTOBRE 2014.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

167-10-2014 **LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:40 heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.